



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - CP 55 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30 - fax 022 366 11 62
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil Communal de Genolier

Genolier, le 10 décembre 2021

PREAVIS N° 12/2021

concernant une demande de crédit
supplémentaire de **CHF 71'000.-** TTC
destiné à l'amélioration des installations
liée à la mise aux normes du terrain de
football

Délégués municipaux

Pascal Colombo, Municipal
Gérald Girardet, Municipal

Commissions chargées de l'étude
de ce préavis

Commission des finances
Commission des routes et domaines

1. Préambule

En date du 18 juin 2020, le Conseil communal a accepté un crédit de CHF 297'000.— destiné à la mise aux normes du terrain de football (Préavis N° 54/2020). Cette mise aux normes faisait suite aux exigences de la Ligue Amateur afin que notre équipe du FC Genolier-Begnins puisse évoluer en ligue inter cantonale.

2. Crédit supplémentaire

Depuis l'ouverture du chantier, la Municipalité a dû faire face à des charges imprévues, mais nécessaires à l'utilisation quasi quotidiennes des installations. Par ailleurs, la pandémie a affecté la bonne marche de ces travaux en prolongeant de manière notable la gestion de ce chantier.

L'affectation de ce dépassement se répartit comme suit :

Génie Civil :

Coût selon préavis	CHF 196'310.75
Coût effectif	CHF 242'186.65
Coût supplémentaire	CHF 45'875.40

Le préavis prévoyait uniquement le contrôle de l'arrosage. Or, après ouverture des fouilles nécessaires à l'installation du nouvel éclairage, nous avons constaté d'une part que le système d'arrosage existant ne couvrait pas l'entier des surfaces et que d'autre part, plusieurs buses étaient défectueuses et devaient être remplacées. Le coût global de ces travaux supplémentaires s'est élevé à CHF 35'000.—.

Le solde du dépassement, CHF 10'000.—, a été affecté à diverses modifications d'amélioration de la structure, telle que la création d'une rampe d'accès, création d'un escalier, mise en place de barrières supplémentaires.

Eclairage :

Coût selon préavis	CHF 74'670.55
Coût effectif	CHF 93'485.80
Coût supplémentaire	CHF 18'815.25

Outre les travaux prévus selon le Préavis N° 54/2020, (adaptation de l'éclairage suite à l'agrandissement du terrain selon directive de l'ASF, soit le déplacement des mâts en dehors de la zone de sécurité), un investissement supplémentaire lié à l'installation d'un nouveau tableau électrique et un assainissement d'un tableau existant (changement de contacteurs) a dû être consenti.

Honoraires :

Coût selon préavis	CHF 16'155.—
Coût effectif	CHF 29'144.30
Coût supplémentaire	CHF 12'989.30

Ce chantier a été particulièrement perturbé par la pandémie (entreprises avec effectif minimum) et des conditions météorologiques exécrables. Ces deux facteurs ont prolongé les travaux de 6 mois et générés ainsi un suivi beaucoup plus compliqué avec un doublement des réunions de chantier.

Divers/imprévus :

Coût selon préavis	CHF 8'616.—
Coût effectif	CHF 2'111.—
Non utilisé	CHF 6'505.—

Foncier :

Coût selon préavis	CHF 700.—
Coût effectif	—
Non utilisé	CHF 700.—

Récapitulatif :

	Préavis 54/2020 (*)	Coût effectif	Dépassement
Génie civil	CHF 196'310.75	CHF 242'186.65	CHF 45'875.90
Eclairage	CHF 74'670.55	CHF 93'485.80	CHF 18'815.25
Honoraires	CHF 16'155.—	CHF 29'144.30	CHF 12'989.30
Divers/imprévus	CHF 8'616.—	CHF 2'111.—	CHF 6'505.— (-)
Foncier	CHF 700.—	-----	CHF 700.— (-)
Totaux	CHF 296'452.30	CHF 366'927.75	CHF 70'475.45

(*) y compris TVA 7,7 %

3. Subside / Coût effectif pour la Commune

Comme annoncé dans le Préavis N° 50/2020, la Municipalité a sollicité des subsides afin de réduire le coût financier de ces travaux. Dès lors et après confirmation des organismes concernés, le coût définitif s'établit comme suit :

	CHF 297'000.—	Préavis N° 50/2020
	CHF 71'000.—	Ce préavis en cas d'acceptation
./.	CHF 43'200.—	Subside Fond du Sport Vaudois
./.	CHF 5'460.—	Subside EffeSPORT
	<hr/>	
	CHF 319'340.—	Coût final

4. Financement

Le montant de ce préavis sera financé par la trésorerie courante de la Commune.

5. Motivation

Les travaux supplémentaires ont été étudiés en concertations avec tous les conseillers municipaux. Ces derniers ont considéré que les améliorations apportées et obligatoires pour certaines, sont des investissements à long terme avec une vision prospective et responsable de l'utilisation des structures.

Pour mémoire, le FC Genolier-Begnins compte 530 joueurs répartis dans 2 écoles, 14 équipes de juniors et 8 équipes d'actifs. Ce club, c'est également 110 bénévoles qui œuvrent au bon fonctionnement de l'un des plus grands clubs de La Côte et même du Canton.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Genolier prie le Conseil communal de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Genolier

Vu le préavis N° 14/2021 concernant une demande de crédit supplémentaire de **CHF 71'000.-** TTC destiné à l'amélioration des installations liée à la mise aux normes du terrain de football

oui le rapport des commissions chargées de l'étude de ce préavis

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

D é c i d e :

- 1) un crédit supplémentaire de **CHF 71'000.--** est accordé à la Municipalité
- 2) le financement a été assuré par la trésorerie courante
- 3) cette dépense sera amortie sur 10 ans par le compte « travaux futurs » N° 9282.1.

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 20 décembre 2021 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
A. Darmon

la secrétaire :
D. Jayet

